



DÉCISION DU MAIRE N° 2024/40
PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service des Affaires Culturelles et Associatives

Objet : Contrat de cession présenté par l'Association « Ton Air de Breizh »

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22 ;

Vu le Code de la commande Publique ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté de proposer un concert et initiation aux danses bretonnes destiné notamment aux habitants de Saint-Nom-la-Bretèche à l'occasion des Estivales ;

Considérant le contrat de cession présenté par l'Association « Ton Air de Breizh » prévoyant la présentation d'un concert et initiation aux danses bretonnes, vendredi 5 juillet 2024 de 19h00 à 20h30 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

DÉCIDE

Article 1 : Le contrat de cession avec l'Association « Ton Air de Breizh » sis 27 rue de la République, 78370 Plaisir, représentée par Catherine Gaultier sa Présidente, est accepté.

Article 2 : Le détail du déroulement de l'intervention, les obligations du producteur et de l'organisateur, les termes d'assurance et d'annulation sont indiqués dans le contrat de cession annexé à la présente.

Article 3 : Le coût de la prestation est arrêté à 500€ (cinq cents euros) TTC.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget de la Ville.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 10 juin 2024

Mis en ligne le 10 juin 2024

Document rendu exécutoire le 10 juin 2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

P.O.

Le Maire

1^{er} Vice-président de la communauté de
communes Gally-Mauldre

Gilles STUDNIA



Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20240711-2024-40-AR
Date de réception préfecture : 11/07/2024